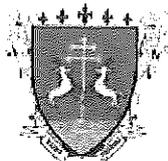


**COMMUNE
SAINT THURIAL**



**DÉPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**ARRONDISSEMENT
RENNES**

Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 18

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, **le 11 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Four à Chaux, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.

Date de la convocation : 04 mars 2021.

Présents : D. MOIZAN, AF. PINSON, V. LEROY, A. AUBIN, D. DAHYOT, AM. PERRAULT, G. LERAY, G. BERTHELOT, M. COQUELLE, L. CITEAU, R. PIEL, S. LE TROADEC, L. HERVOCHE, JC. PENIGUET.

Excusés: E. DAVID, J. CLERMONT, M. FAURE, A. BUARD, P. LEFEUVRE.

Pouvoirs : E. DAVID à D. DAHYOT, J. CLERMONT à AM. PERRAULT, M. FAURE à S. LE TROADEC, A. BUARD à JC. PENIGUET.

Secrétaire de séance : G. LERAY

Monsieur le Maire ouvre la séance.

➤ **DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur G. LERAY est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Le procès-verbal de la réunion précédente n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

➤ **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

- ✓ Demande de subvention au titre de la DETR 2021 (extension cantine)
- ✓ Avenant n°1 marché UFCV

Aucune remarque n'étant formulée par les membres présents, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

➤ **2021-014 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) 2021 -TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE-**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune peut prétendre à la DETR au titre de différentes catégories d'opérations.

Il s'agit donc de présenter à ce titre une demande de subvention pour les travaux relatifs à l'extension de la cantine dans la catégorie « bâtiments scolaires ». Le plan de financement se présente donc comme suit :

Dépenses HT en €		Recettes HT en €	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux d'extension	538 699.83€	DETR (30% dans un plafond de 700 000€)	169 457.86 €
Aménagement paysager	11 580.00€		
Aménagement piétonnier	14 579.70€	Autofinancement (fonds propres)	395 401.67 €
TOTAL	564 859.53€	TOTAL	564 859.53€

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'opération telle que présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR pour un montant de 169 457.86€,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à la validation de cette opération.

➤ **2021-015 : AVENANT N°1 AVEC L'UFCV POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DE L'ALSH EN MULTI-SITES**

Madame A. AUBIN, adjointe aux affaires scolaires, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération 2019-052 du 26/08/2019, le conseil municipal avait retenu l'offre de l'UFCV pour le marché d'organisation et de gestion de l'accueil de loisirs (ALSH) en multi-sites.

Elle expose ensuite un projet d'avenant au marché consistant à modifier la base de calcul pour la détermination de la facturation trimestrielle, afin d'inclure le remboursement des frais de déplacement du personnel UFCV lorsque ceux-ci sont liés au remplacement de personnel absent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le contenu de l'avenant précité,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES :**

✓ **Compte-rendu des délégations du conseil municipal au Maire pour les affaires courantes** (en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation que le Conseil municipal lui a accordée par délibération n° 2020-026 en date du 27 mai, il est demandé aux membres de prendre note des décisions ci-dessous.

Devis signés (en TTC) :

MICRO C licence annuelle école : 144.00€

TERTRONIC écran ordinateur responsable service techniques: 145.00€ (l'ancien est désormais utilisé pour le télétravail)

POLICE MUNICIPALE abonnement annuel : 367.00€

LUSTRELEC onduleur salle de sports : 1065.80€ avec participation à hauteur de 533.00€ de la part de Free du fait de leur erreur (écrasement de la ligne analogique initiale malgré nos consignes)

BOUYGUES mât avenue de la Vallée pour sécuriser la sortie du Clos du Herme : 1200.00€

Décisions commission MAPA : néant

✓ **Dossiers en cours Communauté de Communes de Brocéliande (CCB)**

-Le tableau récapitulatif des DIA traitées par la Communauté de Communes a été préalablement transmis aux membres du conseil municipal lors de l'envoi de la convocation.

-AF. PINSON présente les évolutions proposées par la Commission Intercommunale du PLUi pour la commune suite à l'enquête publique et aux remarques des PPA (personnes publiques associées), notamment concernant la réduction des zones urbanisables, la conservation de zones protégées, ainsi que les modalités de l'extension de l'entreprise Saint Yves.

✓ **Dotations et subventions :**

L'Agence de l'eau a notifié son accord pour 2670 euros par courrier du 17/02 concernant la demande de la commune relative à l'hygiénisation des boues COVID suite à la réalisation des travaux par la SAUR à hauteur de 9 790 euros TTC. Pour rappel nous avons sollicité un taux de subvention à hauteur de 60% du montant HT, la subvention accordée correspond à 30%.

✓ **Documents transmis par mail depuis la dernière réunion :**

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement de SAINT THURIAL 2020 (transmis par mail le 26/02/2021), document est établi annuellement par la SAUR.

✓ Autres :

-Par délibération du 04 avril 2019 la commune apportait sa garantie à l'OGEC à hauteur de 50% du montant d'un emprunt pour financer l'extension du bâtiment dédié aux classes de maternelles, soit 203 500€. Au regard de l'état transmis par le Crédit Agricole le 17/02/2021, il restait à rembourser 381 625.37€ au 31/12/2020 sur les 407 000€ empruntés.

-Interventions de conseillers :

.JC. PENIGUET informe que les ambulances semblent encore rencontrer des difficultés à trouver certaines habitations. Monsieur le Maire précise que cela devrait se résorber suite à la prestation de la Poste concernant la fiabilisation des adresses.

.G. BERTHELOT a constaté un dépôt sauvage, sans doute suite à la réfection d'une toiture. G. LERAY va contacter les services techniques pour qu'ils s'en chargent.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H25.

Affiché le 17 mars 2021,

Le Secrétaire de séance,
G. LERAY

Le Maire,
D. MOIZAN

